

## CONSEIL JLF SERVICES

### L'énergie !

L'énergie dans le domaine de la piscine ! Aujourd'hui il est importante d'avoir une couverture pour votre piscine.

#### *Une couverture de piscine vous offrent*

#### - Pureté de l'eau

- En été - elle préserve votre piscine de toute sorte de saletés et évite l'évaporation et le refroidissement de l'eau.
- En hiver - elle préserve votre bassin des feuilles et des salissures. La remise en route estivale s'effectue alors aisément et avec moins de produits de traitement. Votre eau est plus pure et à moindre coût.

#### - Isolation thermique

- En été - elle protège votre piscine des nuits fraîches et des coups de vent froid. Une efficace isolation thermique qui fera gagner quelques précieux degrés à votre eau.

#### - Sécurité des personnes

- Toute l'année - elle vous protège efficacement contre les risques de chutes accidentelles et leurs conséquences.

Reste la grande question :

#### **Couverture SOLAIRE ou NORMALE !**

La durée de vie d'une couverture solaire est de 8 ans et celle d'une couverture normale de 15 ans. La cause principale d'une durée de vie plus petite d'une couverture solaire sont les algues qui se forment plus facilement entre les lamelles. La formation d'algues peut être retardée en ouvrant et ferment quotidiennement et de manière conséquente la couverture. Les couvertures solaires brillent également avec un avantage important : Elles ne laissent pas seulement pénétrer la force du soleil dans le bassin lorsque celle-ci est fermée mais renforce en plus cet effet. Dans une piscine de 40m<sup>2</sup> le propriétaire du bassin se réjouit avec un gain solaire de 27'000 kWh par saison. D'après nos expériences on peut même multiplier ce gain solaire par le facteur 1,5 et obtenir 40'000 kWh d'énergie gratuite. Si l'on part d'un principe conservateur de la moitié, donc 20'000 kWh, cela correspond encore toujours une économie d'énergie égal à 2'000 litres de mazout par année. **De ce fait une couverture SOLAIRE est après 6 ans d'utilisation payé par l'économie d'énergie.**

Nyon, le 1 mars 2008 jlf

Sous réserve de changement de produits